

Avis important

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **9 (1921)**

Heft 112

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-256597>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE

Mouvement Féministe

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—
 ETRANGER... » 6.50
 Le Numéro... » 0.25

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)
 Compte de Chèques I. 943

ANNONCES

12 insert. 24 insert
 La case, Fr. 35.— 60.—
 2 cases, » 60.— 100.—
 La case 1 insertion: 5 Fr

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE: La quinzaine féministe: en Amérique; en France; encore les maîtresses d'école mariées: E. GD. — Les femmes et la chose publique: avant la votation fédérale du 30 janvier: Annie LEUCH-REINECK. — Mrs. Olive Schreiner: C. HALTENHOFF. — Variété: Tribunaux d'enfants et femme-juge: Cicely BROWN. — L'option locale... sans les femmes: J. GUEYBAUD. — De-ci, de-là... — Correspondance. — Association suisse pour le suffrage féminin. — A travers les Sociétés féminines.

AVIS IMPORTANT

Nous nous excusons auprès de nos lecteurs du retard dans la parution de ce numéro, retard qui est dû à des causes indépendantes de notre volonté.

En remerciant vivement tous ceux de nos abonnés qui ont déjà payé le montant de leur abonnement pour 1921, nous informons ceux qui n'ont point encore accompli cette petite formalité que nous mettrons à la poste à partir du 1^{er} février des remboursements comprenant le prix de l'abonnement et les frais. Prière instante donc de ne plus payer son abonnement par compte de chèques ou par mandat à partir de cette date, ceci afin d'éviter à notre Administration des complications nombreuses.

LE MOUVEMENT FÉMINISTE.

La Quinzaine féministe

En Amérique -- En France
 Encore les maîtresses d'école mariées

Les journaux féministes de l'étranger nous sont arrivés cette quinzaine avec une telle pluie de nouvelles intéressantes qu'il nous faut nous borner à les énumérer brièvement à nos lecteurs.

Aux Etats-Unis, d'abord, on a publié définitivement la liste des femmes élues aux différentes législatures d'Etats. Elles sont actuellement au nombre de trente, et chose intéressante, l'Etat qui peut en aligner le plus grand nombre n'est point un de ces Etats de l'Ouest, que l'on a toujours plus ou moins la tendance chez nous de qualifier, ou de mormon ou de trappeur, mais bien un des Etats de la côte Atlantique, limitrophe de celui de New-York: le Connecticut annonce en effet 5 femmes députées. Les autres qui ont élu des femmes à leur Parlement particulier sont la Californie, l'Idaho, l'Indiana, le Kansas, le Michigan, le Montana, le Nevada, le New-Hampshire, New-York, l'Oklahoma, l'Oregon, l'Utah et le Vermont. A peu près toutes les régions des Etats-Unis. D'autre part, d'après une information que n'a pas reproduite la presse féministe internationale, une femme aurait été également élue membre du Congrès, succédant ainsi à Miss Rankin. Et pour achever cette liste de victoires, une femme encore, Miss Viola Smith, a été attachée à l'ambassade américaine à Pékin.

Mais il y a mieux au Canada. Là c'est un portefeuille ministériel, celui de l'Instruction publique, qui vient d'être pour la première fois dans le monde, croyons-nous, confié à une femme. Celle-ci, Mrs Ralph Smith, a fait ses débuts dans la vie politique il y a trois ans, nous nous en souvenons parfaitement, comme députée de la Colombie britannique, et à ce moment-là déjà, on parlait beaucoup de ses rares capacités en matière d'éducation. La majorité considérable qui l'a portée pour la seconde fois à son poste de députée lors d'une réélection est une garantie de la satisfaction que donne à ses concitoyens et à ses concitoyennes le travail qu'elle accomplit.

En France, une délégation de l'Union française pour le suffrage a été reçue par le nouveau Président de la République et lui a remis une lettre émanant du Bureau de l'Alliance internationale pour le Suffrage des Femmes, demandant pour les Françaises ce droit de vote que possèdent actuellement les femmes d'un si grand nombre de pays. M. Millerand a répondu favorablement, en se déclarant partisan de la reconnaissance par étapes du vote des femmes. Tant mieux. A vrai dire, il ne pouvait guère faire moins. Ces démarches, d'ailleurs, nous paraissent purement platoniques, car depuis le temps que des délégations suffragistes vont voir des hommes d'Etats et qu'ils les assurent de leur sympathie...¹ Relevons ici également une différence de tactique, qui est intéressante. La même lettre que la délégation française a remise à M. Millerand a été expédiée de Londres à M. Giolitti, demandant le droit de vote pour les femmes italiennes. Et un exemplaire avait été également offert à l'Association suisse pour le Suffrage, exemplaire à remettre, nous écrivait-on, de la part de l'Alliance internationale, au « Premier » de notre pays... Le Comité central n'hésita pas une minute à répondre négativement à cette proposition dont il estimait que la réalisation tendrait ainsi à fin contraire du but poursuivi. Car, chez nous, ce n'est point un « Premier » qui a le pouvoir de nous faire reconnaître nos droits (et qui est d'abord notre « premier » ? M. Schulthess ? ou les vingt-cinq présidents des Conseils d'Etat de nos vingt-cinq cantons et demi-cantons ?...) mais la majorité des citoyens masculins. Et ceux-ci ne pouvaient manquer d'être froissés dans leur indépendance jalouse de leurs droits souverains par une démarche faite de l'étranger, et de répondre que

¹ Il n'est pas inutile de noter que le nouveau président du Conseil, M. Briand, est un suffragiste convaincu.



E 1436